

# La protection des aires d'alimentation de captage

---

**Aymeric Lorthois**

**Ministère de la transition  
écologique et solidaire - Direction  
de l'eau et la biodiversité**

**Le 6 février 2020**



Photo : T. Degen/Terra



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

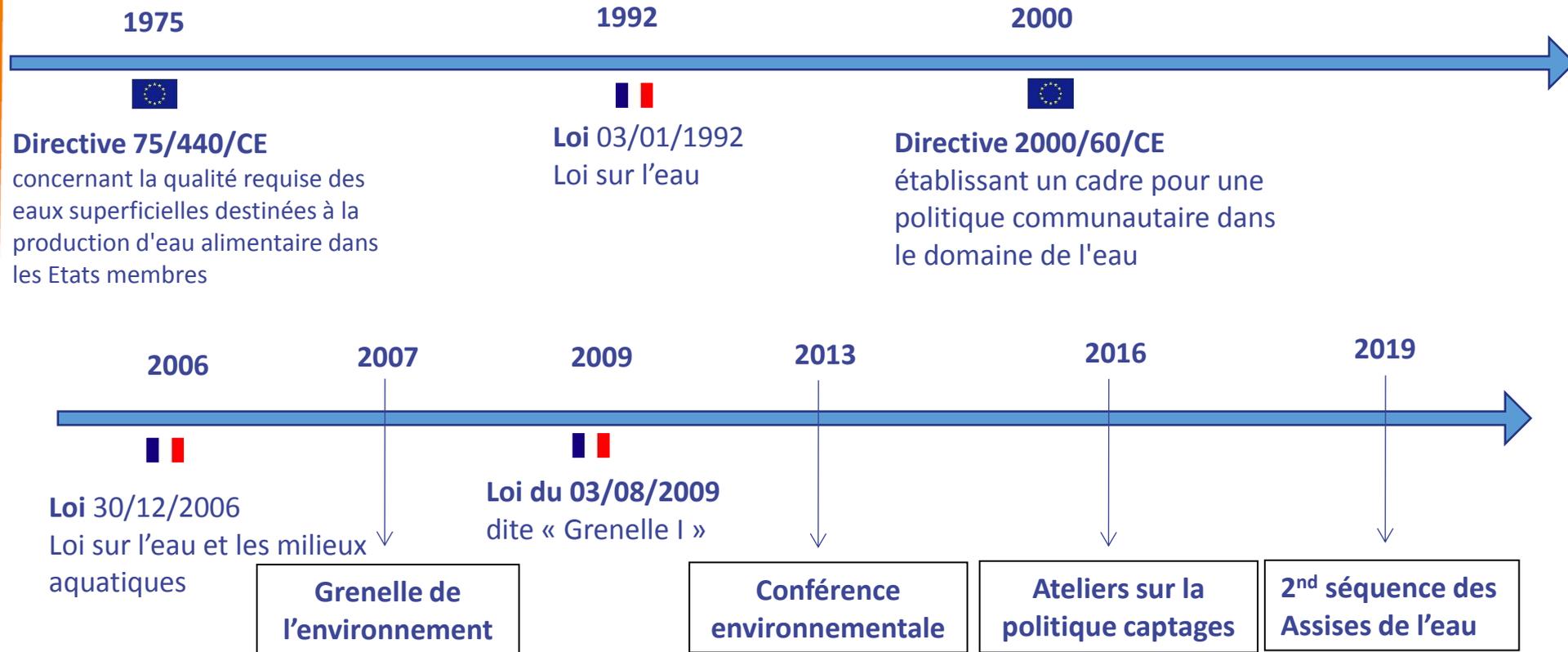
# Pourquoi protéger les captages ?

On estime entre 500 millions et 1 milliard d'euros le coût du traitement d'eau potable dû aux pollutions par les nitrates et les pesticides par an ( source : étude du CGDD, décembre 2015)

- Un constat : une qualité de l'eau dégradée par les pollutions diffuses sur certains captages
- Un enjeu : limiter les coûts de traitement et les abandons de captages
- Une nécessité : agir, à l'échelle de l'aire d'alimentation du captage pour protéger la ressource en eau des pollutions diffuses,



# Aux origines de cette politique



## Directive 2000/60/CE

*Objectif* : bon état des masses eaux

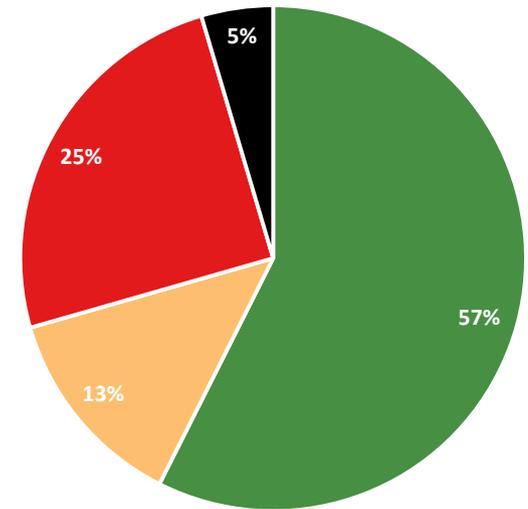
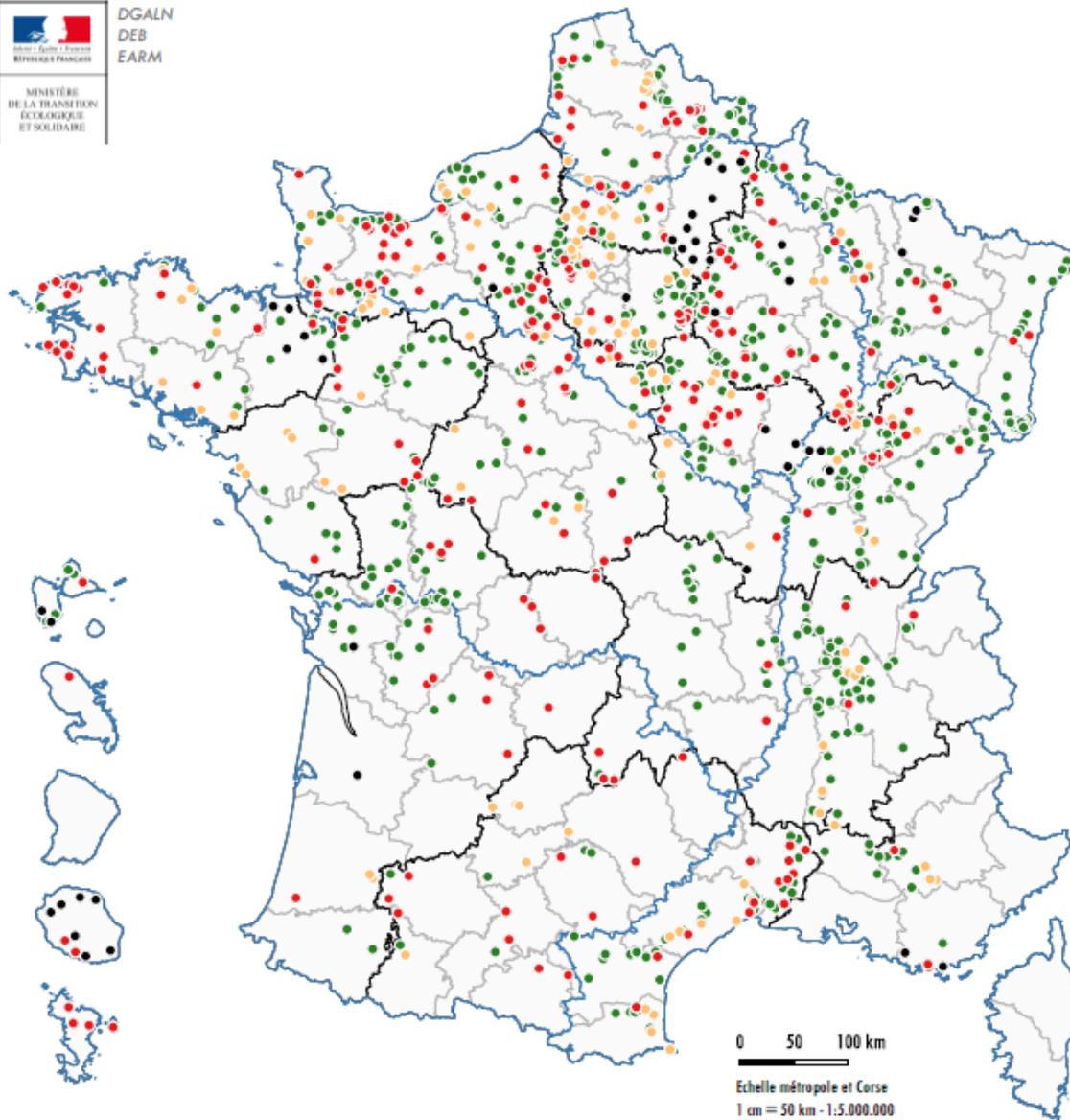
*Article 7* : les masses utilisées pour le captage d'eau potable (ou destinée dans le futur à un tel usage) doivent faire l'objet de mesures spécifiques afin de prévenir la détérioration de leur qualité de manière à réduire le degré de traitement de purification nécessaire à la production d'eau potable



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE



# La situation actuelle



## Etat d'avancement du plan d'action:

- Validé
- Elaboration en cours
- Elaboration du plan d'action non entamée
- Absence d'information



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

Données SOG 21/01/2020

# Une politique réaffirmée dans le cadre des Assises de l'eau

## Objectif : protéger les captages pour garantir une eau de qualité à la source

- Mobiliser et encourager les partenariats entre les acteurs concernés (monde agricole, collectivités...)
- Tous les captages prioritaires doivent disposer d'un plan d'action efficace avant fin 2021
- Déployer des engagements formalisés entre les acteurs du territoire sur au moins 350 captages d'ici fin 2022 (500 en 2025)

## Les actions phares

- ❑ Loi engagement et proximité du 27 décembre 2019:
  - ❑ Rendre le bloc communal compétent pour la protection de la ressource pour les captages d'eau potable
  - ❑ Instauration d'un droit de préemption / instaurer une convention Etat/représentant des collectivités/FNSAFER
- ❑ Mettre en place des paiements pour services environnementaux (PSE) sur au moins 20 territoires expérimentaux

# Une instruction pour mobiliser

## Objectifs:

- ❑ Sensibiliser et mobiliser les acteurs (au premier rang desquels les collectivités en charge de la production d'eau potable et les chambres d'agriculture)
- ❑ Réaffirmer le rôle central des Préfets
- ❑ Coordonner la mobilisation des services de l'État et de ses établissements publics



### Bassin

Priorité d'action sur les captages identifiés dans les SDAGE et concours financiers des agences de l'eau



### Région

Mobiliser les acteurs  
Elaborer une stratégie régionale en lien avec les dispositifs régionalisés (projets agro-écologique, PDRR, feuille de route régionale du plan Ecophyto II)



### Département

Mobiliser et sensibiliser les acteurs  
Pilotage et mise en œuvre opérationnel



# Un guide méthodologique pour accompagner

## Fiche n°1 : Gouvernance et projet territorial

- Axe 1.1 : conduire les démarches dans une logique de projet territorial
- Axe 1.2 : renforcer la gouvernance locale
- Axe 1.3 : communiquer sur les projets réalisés

## Fiche n°2 : Sciences humaines et sociales

- Axe 2.1 : mobiliser les concepts et outils issus des sciences humaines et sociales
- Axe 2.2 : mieux connaître les acteurs et les territoires
- Axe 2.3 : Mettre en œuvre des démarches participatives

## Fiche n°3 : Filières et développement économique

- Axe 3.1 : analyser les dynamiques économiques sur le territoire
- Axe 3.2 : associer les acteurs de la filière
- Axe 3.3 : mobiliser les acteurs de la filière
- Axe 3.4 : promouvoir les actions pour le développement des filières

# Un guide méthodologique pour accompagner

## Fiche n°4 : Efficacité des plans d'action

- Axe 4.1 : améliorer la qualité des plans d'action
- Axe 4.2 : suivre et évaluer les plans d'action

## Fiche n°5 : Grandes aires d'alimentation de captages

- Axe 5.1 : tenir compte des spécificités des grandes AAC pour la gouvernance des démarches
- Axe 5.2 : tenir compte des spécificités des grandes AAC pour le diagnostic
- Axe 5.3 : tenir compte des spécificités des grandes AAC pour la stratégie d'action

## Fiche n°6 : Outils financiers

- Axe 6.1 : Mobiliser les outils financiers existants
- Axe 6.2 : Favoriser la rentabilité économique des actions de protection des captages



# Un guide méthodologique pour accompagner

## Fiche n°7 : Outils fonciers

- Axe 7.1 : instaurer une gouvernance foncière locale
- Axe 7.2 : mobiliser les outils fonciers
- Axe 7.3 : mettre en œuvre des mesures de compensation pour atteinte à la biodiversité sur les aires de captages

## Fiche n°8 : Outils réglementaires

- Axe 8.1 : articuler ZSCE, PPC et ZAR
- Axe 8.2 : mobiliser les autres réglementations

Un guide qui a vocation à évoluer dans le temps



# La gouvernance nationale

## Le groupe national captages

### Composition :

- ❑ Des représentants des services de l'Etat et de ses établissements publics
  - ❑ A l'échelon central : MTES (DEB), MAA (DGPE), MSS (DGS) et OFB (dont le centre de ressources captages)
  - ❑ A l'échelon local des représentants : 1 DDT, 1 DRAAF, 1 DREAL, 1 agence de l'eau
- ❑ Des représentants des collectivités : ARF, ADCF, AMF, FNCCR, France Eau publique
- ❑ Des représentants des producteurs d'eau FP2E, ASTEE
- ❑ Des représentants du monde agricole : APCA, FNSEA, Jeunes Agriculteurs, Coordination rurale, Confédération paysanne, FNAB
- ❑ Une association de protection de l'environnement : FNE

### Missions

- ❑ A l'origine : pilotage des ateliers de 2016
- ❑ Une instance désormais chargée du suivi de la mise en œuvre des conclusions des Assises de l'eau



# Le centre de ressources captages

## Comité de pilotage

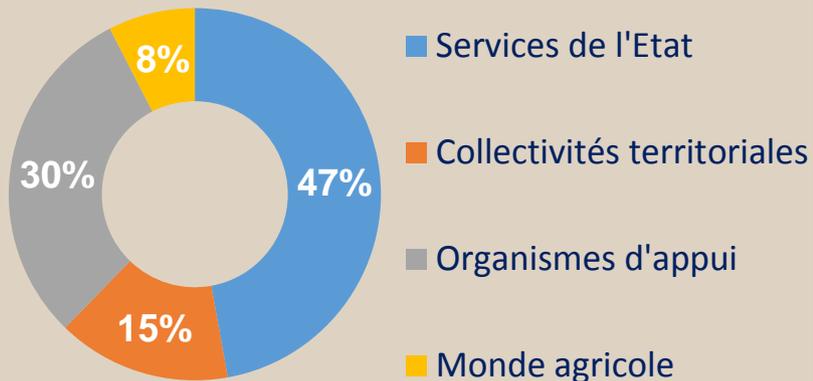


- Définit les orientations stratégiques
- Suit et évalue les activités du CDR

Orienté, consulte

Propose

## Comité technique



- Exprime et analyse les besoins
- Propose des activités
- Etablit des groupes de travail thématiques



réunion du COTECH le 04/12/18

# Partage d'expériences

Journées  
d'échanges  
techniques



**7 journées locales** en 2015 et 2017-2018

**3 PollDiff'Eau** depuis 2013

Fiches

Exemples :

- **21 fiches** « actions territoriales » et **6 illustrations** du Panel d'actions agricoles des Chambres d'agriculture
- **Fiche type** « retours d'expériences » du CDR Captages

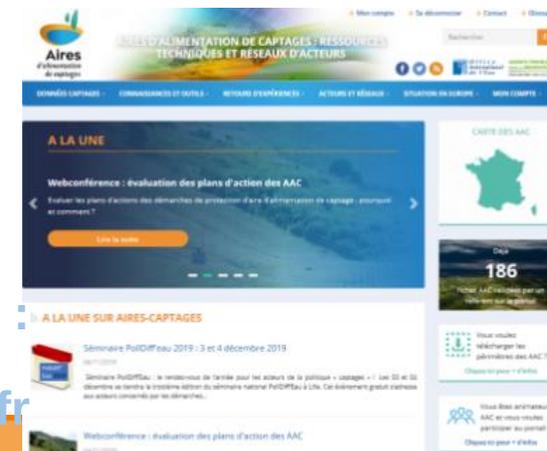


AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
FRANCE

Webinaires



**1** sur le **suivi/évaluation** des plans d'actions en novembre 2019, d'autres en 2020



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

Disponibles sur :  
[aires-captages.fr](http://aires-captages.fr)

